

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 22 MAI 2023

N° 23-00590 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

-----  
**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, le candidat dont le nom suit, précédemment placé sur la liste d'attente au concours direct de recrutement de cent cinquante (150) élèves Technologistes Biomédicaux, session 2022, est déclaré admis en remplacement d'un candidat défaillant.

C'est:

**Admis**

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
21°	OUEDRAOGO BOUREIMA	2202_1516_5885_0366	B17179078	01/01/96

Arrêté la présente liste à un (01) admis.

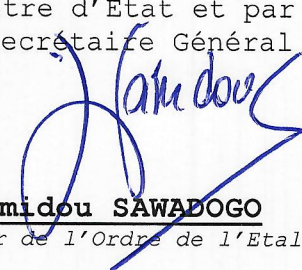
**Défaillant**

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
8°	YAMEOGO DENIS	2610_7021_7912_9172	B16067498	31/12/97

Arrêté la présente liste à un (01) nom.

Le candidat déclaré admis est invité à prendre attache avec l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP), dans les plus brefs délais.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,  
le Secrétaire Général

  
**Hamidou SAWADOGO**

Officier de l'Ordre de l'Etalon

